

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

*L'an deux mille dix, le 24 juin, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 17 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.*

***Étaient présents : 25***

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, M. DURAND, Mme LAMY, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, M. FERRUS, Conseillers Municipaux.

***Pouvoirs : 2***

M. MICHOUX à M. RUZÉ  
Mme BRETEL à Mme CHENEL

***Absents sans pouvoir : 4***

Mme LAMY jusqu'à 18h35  
Mme SIMON jusqu'à 18h40  
Mme MICHOUX  
M. BARBELLION

*Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Monsieur BUGADA, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.*

*Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.*

*Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.*

*Monsieur le Maire propose au préalable la présentation par l'entreprise Ligérienne Granulats d'un projet de carrière aux lieux-dits « le Boulay, le Bas-Boulay et les Varennes » qui sera débattu ultérieurement au cours de la séance. Il laisse la parole aux représentants de l'entreprise.*

*Madame LAMY, conseillère municipale, arrive à 18h35, suivie de Madame SIMON à 18h40.*

*Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée délibérante d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 15 avril et du 7 mai 2010.*

**Les Procès-Verbaux des séances du 15 avril et du 7 mai 2010 sont adoptés à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

**Madame Marie-Laure CHOLLET est nommée secrétaire de séance.**

*Monsieur le Maire aborde le thème des questions diverses et informe le Conseil Municipal qu'il souhaite à cette occasion évoquer la question de la ligne du Blanc-Argent reliant Salbris à Luçay le Male.*

*Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, souhaite revenir sur le Bas-Boulay. Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, demande l'évocation de l'avenir de la Ville suite au vote du budget en déficit.*

*Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint au Maire, communiquera diverses informations relatives à l'aménagement de la RD 2020, celui de la rue du Berry, et le désherbage.*

<b>Délibération n°10-28 AUTORISATION DE BALISAGE D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE</b>
---

**Rapporteur : Pascal SAUVAGET**

Le chemin de grande randonnée 31 emprunte le territoire de la commune de Salbris au lieu-dit « Champeau » sur une distance d'environ 150 m.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre, par l'intermédiaire du Comité départemental du Loir&Cher, a saisi la commune, dans le cadre de la ré-homologation des itinéraires de Grande Randonnée, d'une demande d'autorisation de balisage de ce chemin et d'un engagement de la commune à inscrire l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et à le maintenir ou en garantir la continuité par un itinéraire de substitution.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : Messieurs CORBINUS et FERRUS).**

<b>N°10-29 CESSION DE DIVERS TERRAINS A LA SAS GROUPE ST GERMAIN</b>
--

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait état au conseil municipal de l'intérêt qu'aurait la SAS GROUPE ST GERMAIN sise 19 Avenue James de Rothschild à Ferrières en Brie (77164) pour se porter acquéreur de divers terrains communaux situés au lieu-dit « Les Champs de Salbris »

cadastrés AV 388 (superficie de 7850 m<sup>2</sup>), AV 390 (superficie de 52150 m<sup>2</sup>) et d'une portion de 2985 m<sup>2</sup> d'un ancien chemin rural déclassé en 2009 longeant ces deux terrains.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de ces terrains de 5 €/m<sup>2</sup>, prix compatible avec l'avis de France Domaine.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : Messieurs CORBINUS et FERRUS).**

**N°10-30 PROJET DE CARRIÈRE AUX LIEUX-DITS « LE BOULAY, LE BAS BOULAY ET LES VARENNES »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a reçu à la fin du mois d'avril dernier un représentant de la SA LIGÉRIENNE GRANULATS, entreprise spécialisée dans l'extraction et le négoce de matériaux de construction, sise à St Pierre des Corps (37700), venu lui présenter un projet d'implantation d'une carrière aux lieux-dits « Le Boulay, Le Bas Boulay et les Varennes ».

Compte tenu des impacts multiples d'un tel projet et avant d'envisager quoi que ce soit en terme, notamment de procédure administrative, Monsieur le Maire souhaite solliciter l'avis des conseillers municipaux sur cette question.

Un représentant de l'entreprise fera, en séance, une présentation précise du projet et répondra aux questions des conseillers.

**Le Conseil Municipal RECONNAIT avoir pris connaissance du projet d'implantation d'une carrière aux lieux-dits « Le Boulay, Le Bas Boulay et les Varennes » présenté par la SA LIGÉRIENNE GRANULATS et attend la suite de ce projet pour de nouveau l'évoquer.**

**N°10-31 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE. APPROBATION D'UN AVENANT MODIFIANT LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES OUVRAGES PRÉVUS DANS LA CONVENTION DE MANDAT SIGNÉE AVEC LA SELC EN AVRIL 2007**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie devaient être achevés au 31 mai 2010 (cf. délibération du 10/12/2009 approuvant un report sur le délai de livraison initialement prévu le 26/01/2010).

Suite à un retard imputable à 31 jours d'intempéries, la livraison des ouvrages à la commune par la SELC devra être reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Ce report supplémentaire est l'objet du nouvel avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS).**

## **N°10-32 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE : AUTORISATION DE SOUSCRIRE DIVERS AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal est invité à approuver la signature de divers avenants aux marchés de travaux selon les indications figurant aux points ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise titulaire</b>	<b>Numéro de l'avenant</b>	<b>Montant de l'avenant HT</b>	<b>Précisions</b>
2. Étanchéité et végétalisation toiture	EURL ETC	Avenant n°1	-17.45 €	Suppression de la mise en place de gravillons et mise en œuvre d'une étanchéité auto protégée et d'une boîte à eau en zinc et tuyau de descente
9. Menuiseries intérieures bois	SARL RAPAUD DOSQUE	Avenant n°2	1805.65 €	Pose de grilles de ventilation dans les coffres des volets roulants en conséquence de la modification du système de ventilation des bâtiments

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS).**

## **N°10-33 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. EXERCICE 2009**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les délégataires d'un service public local produisent chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment un volet financier, une analyse de la qualité du service et une description des conditions d'exécution du service au titre de l'année écoulée.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité qui prend acte de sa communication.

S'agissant des services publics d'eau et d'assainissement, l'article L 2224-5 du CGCT indique, en outre, qu'un rapport sur le prix et la qualité du service est présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport comprend obligatoirement l'ensemble des indicateurs techniques et financiers prévus au décret n° 2007-675 du 02/05/2007 pris pour l'application de l'article L 2224-5 du CGCT précité.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, est mis à la disposition du public et transmis au représentant de l'État pour information.

Les conseillers municipaux sont invités à prendre connaissance des documents synthétiques joints à la convocation.

Le rapport complet peut être consulté au secrétariat général.

## **Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.**

### **N°10-34 MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS À CARACTÈRE SPORTIF EN FAVEUR DES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 11 ANS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2010**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de répondre à un besoin non satisfait, il est envisagé de mettre en place, sur la période allant du 5 au 16 juillet 2010, des activités à caractère sportif (gymnastique, cyclisme, voile, tennis de table, badminton, tennis, tir à l'arc, pétanque,...) destinées aux enfants de 6 à 11 ans.

Ces activités, qui se dérouleront à raison de sessions de 2 heures, en matinée et en après-midi, seront animées et encadrées par les personnels communaux du service des sports.

En fonction des activités, le nombre maximum d'enfants susceptibles d'être accueillis varie de 12 à 20. Priorité sera donnée aux enfants domiciliés à Salbris ou dans une commune membre de la CCSR.

Le tarif proposé est le suivant : 2 € par enfant et par session.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

### **N°10-35 EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE DÉGRÈVEMENTS DE FACTURE D'EAU**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Plusieurs demandes de dégrèvements ont été sollicitées dans le courant du mois de mai par divers usagers, suite à des fuites après compteur. Le détail de ces demandes figure au tableau ci-dessous :

<b>Demandeur</b>	<b>Volume estimé de la fuite en m3</b>	<b>Montant total du dégrèvement TTC (Assainissement)</b>	<b>Dont Part communale TTC</b>
BRETEL Thierry, Camping de Sologne, 8 Allée de la Sauldre, 41300 Salbris	151	169 €	47 €
MASSONNEAU Jean-Louis, 4 Impasse Fernand Gauthier, 41300 Salbris	126	140 €	39 €

LAUNAY Claude, 14 Rue du Roc, 41300 Salbris	1896	5579 € (eau et assainissement)	1417 € (eau et assainissement)
---	------	-----------------------------------	-----------------------------------

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces demandes.

*Madame CHENEL, Adjointe au Maire déléguée au Finances, rappelle que les usagers peuvent souscrire une assurance couvrant le risque de fuite d'eau après compteur et qu'en vertu de l'existence de cette assurance, la commission des finances s'est prononcée contre tout dégrèvement à compter de ce jour. Elle propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission des finances et de refuser ces dégrèvements.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

### **N°10-36 ADMISSIONS EN NON VALEUR**

**Rapporteur : Sandrine CHENEL**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'admission en non valeur sollicitée par le comptable public de divers titres de recettes irrécouvrables, selon les indications précisées au tableau ci-dessous :

<b>Nom du débiteur</b>	<b>Nature de la recette et références des titres</b>	<b>Montant total</b>	<b>Motifs d'irrecouvrabilité</b>
GAUCHER Michael	Cantine scolaire (447 et 724 de 2008)	234.30 €	Personne disparue sans laisser d'adresse
BOLOTRADJIEV Atmatkhanov Bekhan	Classe de neige (352 de 2007)	99 €	Personne disparue sans laisser d'adresse
BRETHEAU Maxime	Trop perçu sur salaire (757 de 2006)	41.74 €	Aucun revenu connu saisissable
ETS SA DURAND	Vente de bois (194 de 2002)	116.45 €	Entreprise liquidée. Clôture pour insuffisance d'actifs après répartition entre les créanciers

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS).**

### **COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 14 AVRIL, 10 ET 17 MAI 2010**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### N°10-37 MOTION DE SOUTIEN À LA LIGNE DU BLANC-ARGENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Monsieur le Maire indique que la vitesse de la ligne reliant Salbris à Luçay le Male et permettant notamment le transport des lycéens de Romorantin vient d'être réduite à 40 km/h contre 70km/h auparavant. Réseaux Ferrés de France justifient cette décision pour des raisons de sécurité, en vertu du principe de précaution.*

*Monsieur le Maire ajoute que le trajet se trouve rallongé (1h pour aller de Salbris à Romorantin contre 45 mn auparavant) et que certaines correspondances vers Orléans ou Paris ne sont ainsi plus assurées.*

*Monsieur le Maire donne lecture d'une motion prise par le Conseil Général et propose au Conseil Municipal d'adopter un texte similaire de soutien à la ligne du Blanc-Argent. Il invite également les élus à participer aux manifestations organisées en gare de Romorantin.*

**Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.**

## LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

### **30 avril 2010 - Location du studio n°5 situé 68 Boulevard de la République à M. DARTIGUELONGUE**

La location est consentie pour une durée de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, moyennant un loyer de 137€ + 50€ de charges forfaitaires par mois.

### **4 mai 2010 - Attribution d'un accord cadre pour la fourniture de biens et la réalisation de travaux de signalisation routière**

Un accord-cadre de 3 ans, pour un besoin annuel estimé au minimum à 2 000€ HT et au maximum à 40 000€ HT ; est attribué aux entreprises suivantes :

- 1°) Groupement FRANCHE COMTE SIGNAUX SA (RD 101, 25290 RUREY) & SIGNALISATION POSE MAINTENANCE SA (RD 101, 25290 RUREY)
- 2°) SIGNALÉTIQUE VENDÔMOISE SARL sise 6 Bd de l'Industrie à VENDÔME (41101)
- 3°) SÉCURITÉ ET SIGNALISATION SAS sise La Croix Blanche à CHAMBOURG SUR INDRE (3310)
- 4°) SIGNAUX GIROD CENTRE LOIRE SARL sise 171 Rte d'Orléans à INGRÉ (45140)
- 5°) AB2 SIGNALISATIONS SARL sise 290 Rue de Marigny à SEMOY (45400)
- 6°) SIGNATURE SAS sise 41 Rue des 3 Fontanot à NANTERRE (92024) (Agence sise 20 Rue des Landelles à CESSON SEVIGNE (35510)

**4 mai 2010 - Location du bureau n°14 de l'EDIS au Technoparc à la SARL CLOSING**

Un bail de location précaire d'un bureau meublé de 25 m<sup>2</sup> environ est consenti à la SARL CLOSING pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, moyennant un loyer de 625€ HT par an et 250€ HT par an de charges forfaitaires.

**6 mai 2010 - Location garage n°6 à M. Yann BATAILLER**

La location du garage n°6, situé avenue de Verdun, le long du cimetière communal, est consentie pour 1 an à compter du 12 mai 2010 moyennant un loyer de 90 € par trimestre, payable d'avance.

**12 mai 2010 - Attribution de 3 marchés de fournitures relatifs à divers produits pour espaces verts (fertilisants, terre végétale, fleurs)**

Après organisation d'une consultation et analyse des offres, les marchés relatifs à la fourniture de divers produits pour espaces verts sont attribués à :

- Lot 1 : Produits fertilisants : CAAHMRO GROUPE SAS sise 624 Rue de Cornay, 45590 ST CYR EN VAL pour un montant de 299.88 € HT ;
- Lot 2 : Terre végétale/Terreux : TOURBIERES DE France SASU sise Le Grand Pâtis, 44850 ST MARS DU DESERT pour un montant de 1 834 € HT ;
- Lot 3 : EARL SIMIER, sise Le Bout du Pont, 3 Rue du Cher à 41400 FAVEROLLES SUR CHER pour un montant de 7 169.73 € HT.

**20 mai 2010 - Attribution d'un accord cadre relatif à diverses prestations d'entretien et de réparation de véhicules légers (< 3.5 t)**

Un accord-cadre de 2 ans, pour un besoin annuel estimé au minimum à 5 000€ HT et au maximum à 45 000€ HT ; est attribué aux entreprises suivantes :

- 1°) SARL GARAGE LE BOZEC, 92 Avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS
- 2°) GARAGE GUILLARD, 54 Avenue de Nançay, 41300 SALBRIS
- 3°) SARL AUTO SOLOGNE SALBRIS, ZA des Champs, 41300 SALBRIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20h45.

Le Maire,

**Jean-Pierre ALBERTINI**

**COMPTE RENDU affiché le 25 juin 2010.**

**Disponible sur le site INTERNET de la ville [www.salbris.com](http://www.salbris.com)**

**L'intégralité des DÉLIBÉRATIONS peut être consultée auprès de l'accueil de la Mairie.**

Nom du document : COMPTE-RENDU CM 24.06.10.doc  
Dossier : C:\Documents and Settings\Bernard\Local Settings\Temporary  
Internet Files\Content.IE5\81EJG9UR  
Modèle : C:\Documents and Settings\Bernard\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre :  
Sujet :  
Auteur : POSTE-03  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 25/06/2010 08:33  
N° de révision : 50  
Dernier enregistr. le : 28/06/2010 16:09  
Dernier enregistrement par : Your User Name  
Temps total d'édition : 191 Minutes  
Dernière impression sur : 28/06/2010 16:51  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 8  
Nombre de mots : 2 317 (approx.)  
Nombre de caractères : 13 208 (approx.)